

CORONAVIRUS – LE SER SALUE LES DÉCISIONS DE LA CDIP

Depuis la fermeture des classes, le SER a fait part des réalités du terrain pour assurer la continuité pédagogique et du besoin essentiel de coordination à mettre en place entre les cantons pour garantir un enseignement équitable. En ce sens, il salue les décisions du 2 avril 2020 de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) qui vont dans la bonne direction. Pour le SER, ces décisions permettront d'aller de l'avant si la fermeture des écoles perdure. D'autres éléments de coordination sont cependant encore nécessaires.

Le SER salue les considérations du Secrétariat général de la CDIP qui reconnaît et (re)valorise le travail des enseignant·es présent·es sur le terrain en plaçant clairement dans leurs mains le choix des objectifs d'apprentissage des élèves en lien avec le PER, l'appréciation des travaux accomplis et l'évolution des apprentissages.

Il s'agit là d'une véritable reconnaissance du professionnalisme des enseignant·es. Ces considérations vont dans le sens des positions du SER, pour qui les choix pédagogiques doivent rester du ressort des enseignant·es qui sont les mieux placé·es pour adapter leur enseignement aux besoins des élèves. De cette façon, les activités qui seront proposées seront réalistes et réalisables par toutes et tous les élèves et serviront avant tout à consolider et à renforcer les connaissances travaillées jusqu'au 13 mars 2020. En ce sens, ces activités ne devront être évaluées que de façon formative, comme le souligne justement Mme Häslér, Directrice de l'instruction publique et de la culture du Canton de Berne, dans son courrier* du 2 avril 2020 aux directions d'école : *« Sachez qu'il m'importe beaucoup qu'aucun enfant, aucun jeune ne subisse un préjudice dû à la situation actuelle. En premier lieu, seules les compétences acquises avant l'enseignement à distance, c'est-à-dire jusqu'au 13 mars 2020, seront prises en compte dans l'évaluation. »*

La décision de demander aux cantons d'édicter « d'ici fin avril 2020 au plus tard des dispositions relatives à l'établissement des certificats ainsi qu'aux conditions de promotion lors du passage du degré primaire au degré secondaire I ainsi que lors du passage du degré secondaire I au degré secondaire II » va laisser un certain délai pour garantir l'équité pour toutes et tous les élèves. Le SER tient à rappeler la nécessité de tenir compte de l'avis des associations professionnelles dans ces discussions.

De même, le SER tient à rappeler l'importance de la mise en place d'un cadre horaire journalier respectant l'âge et les capacités des élèves pour l'enseignement à distance.

Concernant les décisions relatives au degré secondaire II, le SER appuie la volonté de maintenir les examens, ainsi que la garantie donnée pour les étudiant·es d'avoir la possibilité de commencer des études du degré tertiaire en septembre 2020.

Au niveau de la formation professionnelle, le fait que les apprenti·es puissent continuer de bénéficier de leur formation scolaire est aussi à saluer. Cela permet de garantir la qualité de la formation duale.

Le SER souligne que les décisions relatives à la formation des enseignant·es vont aussi dans la bonne direction, en particulier celle reconnaissant comme équivalentes aux stages les solutions élaborées et gérées par les hautes écoles pédagogiques et les universités.

Pour le SER, certains points essentiels pour garantir la qualité de l'enseignement à distance et l'égalité pour toutes et tous les élèves méritent encore une plus grande coordination entre les cantons :

- La définition d'un cadre horaire journalier et/ou hebdomadaire adapté aux âges des élèves et tenant compte d'une différence évidente entre exigences scolaires demandées à l'école et celles attendues pour un travail à la maison.
Le nombre d'heures d'activité doit être restreint afin de permettre aux familles de concilier à la maison les activités professionnelles, le suivi du travail scolaire effectué et la vie familiale.
- L'ouverture de toutes les plateformes d'échanges existantes dans les cantons pour les rendre accessibles à toutes les enseignant-es romand-es. Ces plateformes seront alimentées par les enseignant-es et le personnel pédagogique des différents services, et dans lesquelles chacun-e pourra aller puiser si le besoin s'en fait sentir.
- Une information aux parents au sujet des normes conseillées concernant le temps de présence devant les écrans et les invitant à les gérer au mieux en priorisant les activités scolaires. L'exemple du document* publié par le Canton de Neuchâtel est une piste à suivre.

Le SER continuera de suivre l'évolution de l'école à distance en l'analysant du point de vue des professionnel·les de l'éducation afin d'éviter la mise en place d'une école à plusieurs vitesses. C'est uniquement en travaillant toutes et tous ensemble, de manière coordonnée, que nous réussirons à garantir la qualité et l'égalité de la formation.

Contacts : Samuel Rohrbach, président : president@le-ser.ch ; 079 251 22 42

Olivier Solioz, vice-président : presidence@spval.ch; 079 286 67 90

Annexes : documents